



Annnonce immobilière non conforme au produit vendu

Par **infoimmo**, le **07/09/2010** à **01:53**

Bonjour,

Nous venons d'acquérir un appartement dans une copropriété de 1970.

Dans l'annonce du professionnel qui a conclu la transaction, il était indiqué : "vous apprécierez cet appartement en excellent état, ensoleillé et très calme".

Nous venons d'aménager, et l'appartement est tout sauf très calme. Nous subissons des nuisances sonores des voisins du dessus et du dessous (bruit de chasses d'eau, de canalisations d'alimentation en eau, télévision, conversation., bruits de pas..). L'appartement n'est pas du tout isolé phoniquement.

A chacune de nos visites, rien ne nous a alerté sur ces problèmes acoustiques.

Avons nous un quelconque recours ? L'annonce immobilière n'était pas du tout réaliste.

Merci pour votre réponse.